



Bulletin d'information

PRÊTS ?...VOTEZ !

Sommaire :

Page 1 :

- Edito

Page 2 :

- Elections professionnelles

Page 3 :

- Elections pros : mode d'emploi

Page 4 :

- Programme du stage syndical « Agriculture »

Page 5 :

- Appel à témoins...

- Fiche de service : vigilance

Page 6 :

- Brèves

- Se syndiquer

Page 7 :

- organigramme du secteur Agriculture

Page : 8

- Fiche de syndicalisation

Rentrée 2011 : pour des millions d'élèves, d'enseignants, de parents, jamais la situation de l'école n'a été aussi mauvaise. Près de 60 000 postes d'enseignants supprimés dans l'Education depuis 2008, 16 000 nouvelles suppressions prévues en 2012, sans parler du reste de la Fonction Publique ! L'école publique est en danger.

Rentrée 2011 : nous continuons de payer la spéculation financière, l'irresponsabilité des banquiers et l'inaction coupable du gouvernement. L'austérité ne résout rien. C'est encore une façon de faire toujours payer les mêmes, les salariés, les retraités, tout en exonérant les responsables et les très haut revenus ! Partout les gouvernements plient devant les marchés qui dirigent, de fait, la politique au nom de la doctrine ultra libérale.

Rentrée 2011 : dans l'Enseignement Agricole Public, on constate les effets des réformes pédagogiques en cours, en particulier celle de la voie professionnelle avec la suppression du BEPA et de nombreuses classes de 4^{ème} et 3^{ème} technos.

La réforme du lycée est appliquée à la « sauce agricole » sans respecter les textes de l'EN et donc avec encore moins de moyens horaires qu'à l'Education Nationale !

De nombreux emplois d'enseignants ont été supprimés et de nombreuses classes fermées. En EPS, ce sont des regroupements (anti-pédagogiques) de classes qui fleurissent, des options supprimées, des sections sportives remises en cause et des forfaits AS non attribués, ...

Une année scolaire 2011-2012 cruciale avec les élections professionnelles dès octobre 2011, les élections présidentielles en mai et les législatives en juin.

Il nous faut réussir, dans un premier temps, ces élections professionnelles. Avec la réforme mise en place, le gouvernement cherche à affaiblir les capacités des organisations syndicales les plus combatives et représentatives, en premier lieu la FSU, en ce qui concerne nos secteurs. Nous devons donc faire en sorte de sortir renforcés de ces élections pour que ce soutien des collègues soit un signe clair pour le gouvernement actuel mais aussi pour le futur gouvernement (quel qu'il soit) dont nous souhaitons qu'il mène une politique prenant en compte les attentes de la profession et le nécessaire développement du service public.

Pour cela, mobilisons nous dès la journée de grève du 27 septembre, votons et faisons voter aux élections professionnelles pour les listes FSU (SNEP – SNETAP). C'est une condition indispensable pour promouvoir un système éducatif socialement plus juste, la sauvegarde d'un enseignement agricole public de qualité, la reconnaissance de notre métier et la défense des personnels !

Michel Garcia

Collègues EPS à l'Agriculture qui soutiennent les listes FSU (SNEP-SNETAP) et vous invitent à voter et faire voter pour elles :

T.Raynal-M.Bollonjeon-J.Boulch-A.Quideau-M.Garcia-C.Pruvot-P.Michaud-JY.Geant-S.Larnac-P.Lacince-A.Foillet-JB.Lepuissant-A.Hyenne-S.Letallec-C.Canino-N.Paravano-P.Guichet-R.Luquet-S.Hué-A.Delsard-F.Mataly-F.Mazenq-MC.Eyreamendy-Y.Laffont-E.Coffineau-E.Fagot-E.Lhoste-J.Dury-P.Canal-L.Creuzet-JP.Peys-P.Gaige-C.Cornillon-S.Landouar-P.Thilliez-B.Muller-M. Dalmon – G. Dalmon—D Maury - C Prats

Octobre 2011 : Elections Professionnelles

Eenseignants d'EPS en poste au Ministère de l'Agriculture : vous allez être les actrices et les acteurs de l'avenir du métier.

Vous allez élire, pour un mandat de 4 ans, vos représentants qui siégeront pour défendre vos droits, vos intérêts et notre métier :

- dans la Commission Administrative Paritaire Nationale de votre corps au MEN, pour les professeurs d'EPS, CE d'EPS et agrégés détachés de l'Education nationale
- et, pour la première fois, dans les Comités Techniques du Ministère de l'Agriculture pour l'ensemble des enseignants d'EPS en poste à l'Agriculture : professeurs d'EPS, CE d'EPS et agrégés détachés de l'Education nationale, PCEA EPS et contractuels EPS de l'Agriculture.

Vous qualifierez la FSU, le SNEP et le SNETAP pour être reconnus comme organisations syndicales représentatives pouvant participer aux négociations avec notre employeur (l'Etat et les différents ministères concernés). Ce seront vos votes, **(et eux seuls)**, qui détermineront le poids de la FSU, du SNEP et du SNETAP face aux pouvoirs publics et aux différentes administrations.

Avec la FSU (SNEP, SNETAP), le service public d'éducation et nos métiers au cœur !

Comme tous les personnels de la fonction publique d'état et hospitalière et pour la première fois, les enseignants d'EPS qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non titulaires vont élire leurs représentants qui siégeront dans les nouveaux Comités Techniques (CT). L'enjeu de ces scrutins (nationaux et régionaux) est considérable : toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, à nos métiers, à nos conditions de travail, à la formation professionnelle, au système indemnitaire, etc... , seront obligatoirement soumises à l'examen et à l'avis des Comités Techniques.

La FSU, le SNEP et le SNETAP entendent faire de ces instances, non pas des chambres d'enregistrement, mais des lieux où résonnent les revendications et les luttes des personnels. Les CT sont le lieu des batailles contre les suppressions et pour des créations de postes, mais aussi de l'action pour faire reconnaître la pénibilité de notre mé

tier et porter l'exigence de mesures spécifiques pour les fins de carrière. Ce sont également des instances où les questions de l'alignement des maxima de services, incluant le forfait hebdomadaire de 3h d'AS, sur ceux des certifiés et des agrégés des autres disciplines sont portées.

Dans le même temps, pour les enseignants d'EPS détachés, seront élues les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) où les élu-es du SNEP défendent les droits individuels et collectifs sur tout ce qui concerne la carrière et la gestion des professeurs d'EPS, CE d'EPS et des agrégés d'EPS. Ce vote sera obligatoirement électronique.

En Octobre, les votes pour la FSU, le SNEP et le SNETAP aux différents scrutins (CAPN à l'Education Nationale et les 3 CT à l'Agriculture) seront les seuls qui porteront à la fois sur l'exigence de moyens mais aussi de transformations pour que nos métiers et notre professionnalité soient reconnus et valorisés.

Un moment de lutte, un enjeu de poids

Ce sont tous les agents de la Fonction Publique de l'Etat (qu'ils soient fonctionnaires titulaires, stagiaires ou contractuels) qui éliront - dans la même période - leurs représentants. Avec leurs collègues de la Fonction Publique Hospitalière, ils seront plus de 3 millions à choisir les organisations syndicales qui les représenteront.

La FSU est la première fédération syndicale dans la Fonction Publique de l'Etat. Dans l'Education, la FSU recueille 41,5% des voix. De plus, par leurs votes, les personnels détermineront quels seront les syndicats qui auront le droit de participer aux négociations : seulement ceux qui disposeront « d'au moins un siège dans les organismes consultatifs au sein desquels

s'exerce la participation des fonctionnaires et qui sont déterminés en fonction de l'objet et du niveau de la négociation ».

Dans un contexte où le gouvernement s'acharne à démanteler les services publics, à dénaturer nos métiers, à aggraver les conditions de travail, les votes FSU, SNEP et SNETAP auront du poids pour le présent et pour l'avenir.



Elections Professionnelles

Mode d'Emploi

ELECTIONS	Professeurs d'EPS CE d'EPS et agrégés EPS détachés de l'EN	PCEA EPS CONTRACTUELS de l'Agriculture	Quand voter? Comment?
Comité technique ministériel CTM du Ministère de l'Agriculture	OUI	OUI	Jeudi 20 Octobre 2011 Vote à l'urne dans l'établissement (ou par correspondance)
Comité technique national de l'enseignement agricole public CTEA public	OUI	OUI	
Comité technique régional de l'enseignement agricole public CTR EPLEFPA	OUI	OUI	
Commission administrative paritaire nationale de l'Éduca- tion Nationale CAPN*	OUI	NON	Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre 2011 Vote électronique obliga- toire

* Gestion de votre carrière (29^{ème} base), Changement d'échelon, Accès à la hors classe, Réintégration.

Les modalités du vote électronique pour les collègues détachés de l'Éducation Nationale

1- Réception de l'identifiant

Votre chef d'établissement doit remettre à chaque enseignant détaché, avant le 28 septembre, une enveloppe cachetée contenant son identifiant et son NUMEN. Si vous n'êtes pas en possession de votre identifiant, vous devez immédiatement :

- vous connectez sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 « espace électeur »
- informer le SNEP national par mél : jean.fayemendy@snepfsu.net ou par tel : 01 44 62 82 16 / 18 ou 39

2- Récupération de votre mot de passe

Muni de son identifiant, de son NUMEN et des 6ème et 7ème caractères, du numéro INSEE (= Sécurité Sociale) qui correspondent, en règle générale, au numéro du département de naissance, l'électeur se rend sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 « espace électeur ». Après vérification de l'identité de l'électeur, il lui est proposé l'envoi de son mot de passe sur sa messagerie professionnelle ou à son adresse électronique personnelle (qui doit être renseignée).

L'identifiant de vote (à surtout ne pas perdre) et le mot de passe constituent les 2 éléments d'authentification indispensables aux collègues détachés de l'EN pour exprimer leur vote (pour la CAPN de leur corps) pendant la période de vote du 13 au 20 octobre 2011.

Le vote électronique :

☞ **Pour les détachés** : la première partie des codes pour le vote électronique arrivera dans vos établissements et vous seront remis par votre proviseur à partir du 28 septembre 2011.

☞ **Attention** : vous devrez avoir récupéré sur Internet la deuxième partie des codes avant le 10 octobre 2011.

Nous signaler en urgence toute anomalie !

NB : La perte des codes après le 13 octobre vous empêchera de voter !!

Programme du stage syndical du 06 et 07 octobre 2011

Une vingtaine de collègues déjà inscrits

Jeudi 6 octobre

- 9h00** Accueil
- 10h00-10h30** Ouverture par Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP
- 10h30-12h30** L'EPS et la rénovation de la voie professionnelle
- 14h15-16h00** Des équipements adaptés à l'EPS et les relations avec les collectivités territoriales.
- 16h15-18h00** L'enseignant d'EPS dans la voie générale réformée.
- 18h15-19h15** L'option EPS dans l'Enseignement Agricole
- 20h00** Repas des « Régions », tiré du sac

Vendredi 7 octobre

- 8h00-10h00** Agir syndicalement dans votre environnement professionnel.
- 10h15-11h15** Les relations avec le SNETAP et la FSU
- 11h15-12h30** Les élections professionnelles
- 14h15-15h30** Bilan et perspectives.



Appel à témoins

La rentrée 2011-2012 est maintenant achevée ! Cependant la baisse des horaires obligatoires, la disparition et la fusion des options de formation, le plafonnement des effectifs et la suppression d'options facultatives ont occasionné 6 Mutations dans l'intérêt du Service (MIS) l'an dernier et surtout de nombreux sous services dans les établissements.

Pour rappel, les dialogues de gestion entre les établissements, les SRFD et la DGER commencent dès la rentrée. De ces dialogues de gestion, découlent les suppressions de poste et les compléments de service.

Nous vous proposons de recenser les problèmes dans les établissements. Ce travail va nous permettre de centraliser les données pour gagner en efficacité lors

des interventions avec les services du ministère.

Il faut, dès la rentrée, agir et rompre l'isolement. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour que vous fassiez remonter les difficultés de dotation et de fonctionnement de la chaire EPS dans vos établissements, pour que nous puissions intervenir, ensemble, à tous les niveaux.

Contact : thierry.raynal@educagri.fr



Thierry Raynal

Fiche de service : VIGILANCE

Attention le statut des enseignants d'EPS ne permet pas l'attribution ni de l'heure de première chaire (au moins 6h en 1^{ère}, Terminale) ni du quart d'heure BTS (1h de cours en BTS équivaut à 1h15 pour l'enseignant).

En 2010-2011, suite à un changement de logiciel, un certain nombre de collègues se sont vus attribuer l'heure de 1^{ère} chaire. Pour ceux à qui cela avait engendré une HSA, l'administration a récupéré les sommes correspondantes, en une seule fois et sans prévenir, sur le salaire du mois d'août !

Le SNEP intervient au ministère pour dénoncer cette pratique inadmissible sur la forme. Quant au fond, cela correspond juridiquement à une « décision créatrice de droit ». A suivre...

Ne l'acceptez pas si cela apparaît dans votre fiche de service ou alors pensez à épargner les sommes correspondantes..... !



Michel Garcia



Brèves

Renouvellement de Détachement

Pour les collègues arrivant en fin de période de détachement, la demande de renouvellement est à faire dès maintenant auprès du secrétariat de votre établissement.

Cette démarche est nécessaire mais indépendante d'une demande de réintégration conditionnelle qui sera à faire auprès de l'EN au moment des mutations. Elle sera à annuler dès que le renouvellement de détachement aura été accepté et avant une date limite

Demande de principe

La note de service est parue et consultable sur « chlorofil et nocia » :

DGER/SDEDC/N2011-2114 du 14/9/2011. La date limite de réponse est fixée au lundi 3 octobre.

CAPEPS interne

Les inscriptions au CAPEPS interne seront enregistrées depuis le 15 septembre (12h) et jusqu'au 27 octobre (avant 17h).



Michel Garcia

Etre syndiqué, c'est s'informer, être acteur et agir dans la solidarité

Face à la régression de l'EPS et du sport scolaire, face au développement de la précarité dû au refus du gouvernement de recruter des enseignants, face à la dégradation des conditions de travail, à la multiplication des HSA et des compléments de service sur les différents sites des EPL ou sur plusieurs EPL, le SNEP n'a pas le pouvoir de résoudre seul l'ensemble des problèmes.



C'est en créant la mobilisation du plus grand nombre que les décisions des pouvoirs publics tiendront compte des interventions du SNEP.

Si en amont la mobilisation permet d'instaurer un rapport de force massif et durable c'est grâce à la puissance de cette mobilisation et à l'action que nous aurons le plus de chances d'être efficaces et entendus.

Pour continuer son action, le SNEP et son secteur agriculture ont besoin que nous soyons forts et nombreux. En nous rejoignant, dès la rentrée, c'est un encouragement donné à la poursuite de l'action du SNEP.

Patrick Michaud - Stéphane Larnac

Le Secteur Agriculture Du SNEP Se Présente Et Se Tient À Votre Disposition

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilités
SABLIC Didier didier.sablic@snepfsu.net	Lycée E. Branly 33 rue du Petit Bois 94000 Créteil	SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS Tél. : 01.44.62.82.27 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétaire National - Titulaire CNEA
GARCIA Michel michel.garcia@educagri.fr	LEGTA Boulevard Olivier de Serres 21800 QUETIGNY Tél. : 03.80.71.80.21 Fax : 03.80.71.80.10	33, rue Saint Fiacre 21800 QUETIGNY Tél. : 06.76.20.07.71	- Coordinateur du Secteur SNEP-Agriculture - Relations SNETAP - Corpo - Suppléant CNEA - Suppléant CTEA
BOULC'H Joseph boulch.joseph@wanadoo.fr	LEGTA Rennes Le Rheu Route de Cintré - BP 25 35650 LE RHEU Tél. : 02.99.29.73.45 (poste 159)	BOULCH JOSEPH 7 ALLEE DES CHENES 35690 ACIGNE Tél. : 02.99.04.33.70	- Pédagogie - Mutations - UNSS
LARNAC Stéphane stephane.larnac@educagri.fr	LEGTA BOURG LES VA- LENCE Passage R. Berthoin 26500 BOURG LES VA- LENCE	LARNAC STEPHANE 33 RUE DU MONT PILAT 26600 GRANGES LES BEAUMONT Tél. : 04.75.45.59.61	- Précarité - Syndicalisation
MICHAUD Patrick patrick.michaud@wanadoo.fr	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél. : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tél. : 06.75.93.18.03	- Précarité - Syndicalisation
RAYNAL Thierry thierry.raynal@eclucagri.fr	LEGTA Saint 123 There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél. : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachellerie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél. : 07.87.00.78.18	- Mutations - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du Site Internet - Corpo
Secrétaire agriculture@snepfsu.net		SNEP - 76, rue des Ron- deaux - 75020 PARIS Tél. : 01.44.62.82.10 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétariat Secteur Agri- culture

